



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 14 juin 2021, a adopté le règlement suivant :

21-030 Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 3 septembre 2021. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 13 septembre 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat